

## Définition PEC

Un parcours emploi compétences est un emploi tremplin permettant d'acquérir des compétences valorisables pour le demandeur d'emploi, trois leviers cumulatifs sont mis en œuvre par le prescripteur et argumentés par l'AsFEDEL.

1. Définir de façon tripartite (prescripteur-bénéficiaire-employeur) les compétences qui devront être développées au cours du parcours emploi compétences pour permettre de combler la distance de la personne au marché du travail sur la base du référentiel compétences de France travail ;
2. Conditionner réellement la validation d'une demande d'aide à l'engagement de l'employeur à proposer des actions de développement de ces compétences sous la forme d'actions de formation (remise à niveau, préqualification, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, Validation des acquis de l'expérience) et d'accompagnement (aide à la prise de poste, évaluation des compétences, PMSMP, aide à la construction du projet professionnel, aide à la recherche d'emploi à la sortie) ;
3. Formaliser ces engagements dans le cadre d'un entretien tripartite (prescripteur-salarié-employeur) donnant lieu à la signature de la demande d'aide et définir les conditions de suivi de ces engagements (3 livrets de suivi en début de la période d'essai, à mi-parcours du contrat de travail et à la fin du contrat de travail).